

Prendre en compte les droits culturels dans l'accompagnement social

-

Renforcer les capacités des personnes

20 novembre 2026 ; 18 décembre 2026 ; 22 janvier 2027 ; 12 février 2027

Les droits culturels sont partie prenante du cadre des droits humains fondamentaux et des politiques publiques à l'échelle internationale, nationale, locale. A ce titre, ils constituent progressivement un référentiel commun, utile et transversal aujourd'hui à différentes pratiques professionnelles pour guider l'action publique et associative, tous domaines confondus, dans le sens du respect de la valeur des personnes et du développement de leur pouvoir d'agir.

Dans un contexte où les accompagnements sociaux sont souvent absorbés par l'urgence, les démarches administratives et la complexité des dispositifs, il devient de plus en plus difficile de garder une place pour ce qui fait la singularité des personnes et leur rapport au monde : leurs goûts, leurs histoires, leurs manières de vivre, leur rapport à elles-mêmes et aux autres. Or, ces dimensions jouent un rôle direct dans l'accès aux droits et dans la qualité de la relation d'aide.

Prendre en compte les droits culturels pour les professionnels de l'accompagnement social, c'est donc apprendre à mieux reconnaître ce qui compte pour les personnes accompagnées, afin de ne pas les réduire à leurs difficultés immédiates. Cette approche permet de construire des accompagnements encore plus ajustés, respectueux de leurs réalités et ouverts à leur participation.

L'expérience de terrain montre qu'une approche du travail social par les droits culturels donne aux travailleurs sociaux des appuis concrets pour aider les personnes à renforcer leur capacité d'agir : reprendre la parole, faire des choix, s'engager dans un projet et retrouver une place là où elles ne se sentaient pas légitimes.

Publics	La formation s'adresse aux professionnel-le-s et bénévoles de l'intervention sociale et médico-sociale et des solidarités (précarité, logement, exil, handicap, santé, protection de l'enfance, insertion par l'activité économique,...)
Prérequis	Aucun
Objectifs	A partir du référentiel des droits culturels : - Acquérir les notions fondamentales - Interroger et analyser ses pratiques professionnelles - Développer une méthodologie de projet et d'évaluation favorisant la mise en oeuvre des droits culturels des parties prenantes - Identifier les apports des droits culturels dans le développement des capacités des personnes dans l'accompagnement social
Contenus	<u>1ère journée</u> : Introduction et fondamentaux : entrer en formation-action <i>Matinée</i> - Accueil, présentation des objectifs et de la méthodologie de la formation-action, tour de table, présentation et partage des attentes des participants - Se repérer dans les Droits culturels : définitions, repères historiques, fondements : culture(s), identité, diversité, communauté culturelle, ... <i>Après-midi</i> - Activités d'exploration des notions liées aux 8 droits culturels - Exploration de ressources documentaires - Identification de problématiques professionnelles à analyser <u>2e journée</u> : Partage d'expériences : témoignages et analyse de la pratique <i>Matinée</i> - Présentation et partages de situations, actions, expérimentations professionnelles, partage et exploration de ressources documentaires - Méthodologie de l'analyse de la pratique <i>Après-midi</i> - Analyse collective de la pratique - étude de cas par l'écoute active - Approche individuelle de l'analyse de la pratique <i>Entre J2 et J3, travail d'analyse individuel nécessaire, par la méthode de l'étude de cas (3 heures recommandées).</i> <u>3e journée</u> : Développer une méthodologie de projets au regard des droits culturels <i>Matinée</i> - Synthèse des analyses de la pratique (facteurs favorables / défavorables) - Choix d'un outil / projet / situation à mettre en oeuvre au regard des droits culturels

	- Exploration et croisement de ressources méthodologiques - Identification et sélection de critères <i>Après-midi</i> - Rédaction d'une fiche-action individuelle - Mise au travail d'outils professionnels de la structure et du professionnel - Echanges croisés avec les participants sur le pouvoir d'agir des professionnels dans les actions envisagées <u>4e journée : Evaluer une action au regard des droits culturels et bilan</u> <i>Matinée</i> - Retour en collectif sur les projets mis en oeuvre, documents et outils réalisés, problématiques rencontrées - Evaluer une action au regard des droits culturels : indicateurs et outils - Enrichissement de la fiche-action sur l'évaluation - Partage des travaux sur l'évaluation <i>Après-midi</i> - Quel apport des droits culturels à la pratique ? - Bilan individuel et collectif de la formation
A l'issue de la formation vous serez en capacité de	- Identifier des endroits de respect et de non-respect des droits culturels des personnes dans vos pratiques - Intégrer la grille de lecture des droits culturels dans votre pratique, vous outils et/ou vos projets (de l'amont à l'aval des projets) - Vous interroger sur les enjeux de capacitation, de pouvoir d'agir, d'auto-détermination et d'émancipation des personnes dans vos métiers à la lumière des droits culturels - Mettre en oeuvre une démarche de progrès et de coopération par les droits culturels dans votre structure et auprès de vos interlocuteurs
Places disponibles	15 personnes
Modalités pédagogiques et d'évaluation	<u>Positionnement</u> : les attentes des stagiaires avant la formation sont recueillies en amont de la formation via un questionnaire en ligne ; il sera demandé aux participants d'identifier, en amont de la formation, un projet et/ou une pratique qui feront l'objet d'une analyse et d'une réflexion prospective Formation en présentiel, activités participatives, échanges d'expériences et de pratiques, étude de cas / analyse de la pratique, arpentage de ressources documentaires, conception d'outils, méthode expositive et expérientielle, auto-évaluation, ...
Formateur.ices Intervenant.e-s	- Nathalie Vienne, travailleuse sociale, agent territorial, responsable d'un service d'action sociale en collectivité locale - Cécile Haeffelé, directrice, Tôt ou t'art - Mickaël Roy, chargé de mission droits culturels, Tôt ou t'art

Informations pratiques :

Dates	Lieux	Restauration	Transports
20 novembre 2026 ; 18 décembre 2026 ; 22 janvier 2027 ; 12 février 2027 Horaires 9h-12h30 13h30-17h Durée 28 heures	La Fabrique de théâtre, 10 rue du Hohwald 67000 Strasbourg (ou lieu partenaire)	Déjeuner non compris Boulangeries et restauration rapide dans le quartier à moins de 300 mètres et mise à disposition d'un micro-onde	<i>Parking payant</i> : rue du Ban de la Roche <i>Transport en commun</i> : Laiterie (Tram B, Bus G, C1 et C6) Gare de Strasbourg à 1km

Tarifs :

1 200 € (membres Tôt ou t'art) / 1 500 € (non membres)

Contact – inscription - renseignements :

Pierre SCHMITT, Coordinateur de l'organisme de formation

pierre.schmitt@totoutart.org

03.88.13.43.30 / 06.74.78.86.88

<http://totoutart.org/>